

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



© F.F.S.B. - Communication - Ap. Delisle - Cahier des charges F.F.S.B. - Crédits Photos : Bernard Photos, S.B.M et F.F.S.B. - 04.20

Cahier des charges **Concours nationaux Ligue Sport Boules M2**



Préambule

La saison « Traditionnel » de Ligue Sport Boules M2 est constituée de 10 journées Quadrettes et les Tournois boulistes de Pentecôte.

A cela s'ajoutent les 3 championnats de France Quadrettes, Doubles et Simples.

En fin de saison, les 3 descentes seront déterminées d'après le classement final.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe qui conserve au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, les joueurs qui la constituaient ne pourront déclarer une équipe de M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de Ligue Sport Boules M2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 14^{ème} équipe du classement de Ligue Sport Boules M2 est repêchée, puis la 15^{ème}, puis la 4^{ème} équipe du classement de M2 et ainsi de suite. L'équipe classée 16^{ème} ne pourra pas bénéficier d'un repêchage

Si une équipe de M2 qui devait monter en Ligue Sport Boules M2 ne repart pas, c'est la 4^{ème} équipe du classement de M2 qui monte et ainsi de suite.

Les championnats de France Doubles, Quadrettes et Simples n'attribuent pas de points.

La participation à ce programme sportif est obligatoire.

Il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions officielles s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national. La direction technique est assurée par la Fédération.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

A – Organisation technique et sportive d'un concours national Ligue Sport Boules M2

1. Candidature à un concours national Ligue Sport Boules M2

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux Quadrettes et Doubles.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les AS ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un concours national doivent compléter l'imprimé prévu à cet effet, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient fin juin.

2. Homologation de la compétition

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- Le lieu du déroulement
- Les caractéristiques du concours
- La dotation du concours.

2.1. Tirage au sort

Tous les tirages au sort sont effectués sous la maîtrise de la Fédération.

Au cours des 2 séries de 5 étapes, chaque équipe jouera successivement dans son groupe, 3 équipes différentes parmi les 15 autres.

Le 1^{er} de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

Les concours nationaux de Ligue Sport Boules M2 se jouent en groupes de 4. Chaque équipe rencontre les 3 autres de son groupe. Le 1^{er} de groupe est qualifié pour la suite de la compétition, les 2èmes et 3èmes de groupe disputent une partie de classement attributive de points.

En Quadrettes, toutes les parties se jouent en 13 points ou 2h00 de jeu.
 En Doubles et Simples, toutes les parties se jouent en 13 points ou 1h30 de jeu.

Seuls les Tournois de Pentecôte se déroulant sur 3 jours et les championnats de France ont un déroulement spécifique validé par la F.F.S.B.

2.2.1. Déroulement horaire en Quadrette

10 premières étapes - 16 quadrettes (4 groupes de 4)	
1 ^{ère} partie de groupe	7h45 - 9h45
2 ^{ème} partie de groupe	10h15 - 12h15
3 ^{ème} partie des groupes	14h15 - 16h15
½ finales	
Parties de classement entre 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} de groupe	16h45 - 18h45
Finale	19h15 - 21h15

Tournois boulistes de Pentecôte - 16 quadrettes (4 groupes de 4)	
1 ^{ère} partie de groupe	7h45 - 9h45
2 ^{ème} partie de groupe	10h15 - 12h15
3 ^{ème} partie des groupes	14h15 - 16h15
Parties de classement entre 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} de groupe	16h45 - 18h45
½ finales	9h30 - 11h30
Finale	14h30 - 16h30

(à confirmer selon le déroulement général de la compétition)

2.3. Direction technique et arbitrage

La F.F.S.B. désigne 1 délégué et 2 arbitres nationaux. Leurs déplacements, frais de séjour et vacations sont pris en charge par la Fédération.

2.4. Inscription et dotation du concours

Le montant d'inscription par équipe est de 60 € en quadrette.

Dotation minimale des concours

- 16 Quadrettes par poules

Montant des engagements encaissés : 16 x 60 € = **960 €**

	Indemnité / partie	Indemnité totale
1 ^{ère} partie de groupe	80 €	640 €
2 ^{ème} partie de groupe	80 €	640 €
3 ^{ème} partie de groupe	80 €	640 €
Parties de classement	80 €	320 €
½ finale	400 €	800 €
Finale	800 €	800 €
	Total	3 840 €

La dotation est préparée par l'organisateur, il perçoit dans la semaine précédente un virement de 1 340 € (960 € d'engagement + 380 € d'aide F.F.S.B.).

La dotation d'un concours revient ainsi à 2 500 € à l'organisateur.

3. Gestion d'un concours national Ligue Sport Boules M2

3.1. Avant la compétition

Dès validation par la F.F.S.B. des 16 équipes qui évolueront en Ligue Sport Boules M2 et au plus tard le 31 juillet, les équipes règlent à la F.F.S.B. les inscriptions des différents concours programmés.

Les tirages sont effectués au siège de la Fédération ainsi que la grille déterminant les oppositions des tours suivants sont diffusés à l'organisateur et sur le site de la Fédération.

3.2. Pendant la compétition

La direction technique est assurée par un délégué missionné par la Fédération.

Ce dernier est chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes avec la fiche d'inscription.

Il veille au respect du déroulement horaire de la compétition, à la bonne application du graphique dirigé fourni par la F.F.S.B. et attribue les jeux de façon judicieuse et équitable.

Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès du délégué et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs mentionnés sur la fiche d'inscription.

Toute équipe non présente est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.

Quand son équipe quitte la compétition, le chef d'équipe doit signer la fiche de participation attestant le résultat obtenu. Les licences lui sont alors restituées.

3.3. Après la compétition

Le délégué se charge de retourner à la F.F.S.B. le rapport de la compétition accompagné de toutes les fiches de participation pour saisie et diffusion des résultats sur le site fédéral www.ffsb.fr

**Règles de composition des équipes dans les concours nationaux
(Art 41.a-4 - Chapitre 5 du RS)**

Composition des équipes lors des compétitions

Les équipes se présentent avec 4, 5 ou 6 joueurs dans les compétitions Quadrettes, avec 2 ou 3 joueurs par double pour le championnat de France Doubles et chaque équipe inscrit 2 joueurs de son choix pour le championnat de France Simples.

Les équipes constituées d'une AS ne peuvent pas inter-changer leurs joueurs.

Pour toutes les compétitions Nat (CNQ et CDF Q et D, hors Simple) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.

La participation des -18 même surclassés médicalement n'est pas autorisée pour les CDF Q et D (voir An. 1 et 2 du règlement sportif).



Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
6 joueurs	6		4, 5 ou 6		OBLIGATOIREMENT 3 licences de l'équipe de base doivent être déposées Une équipe déclarée à 5 ne peut jamais jouer à 6
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
3	1	3	1		
5 joueurs	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	

POSSIBILITES DE COMPOSITION DES EQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX ET CDF DOUBLES					
Equipe de base (Identifiée DA ou DB)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Comp-lément	Equipe de base	Comp-lément	
3 joueurs	3		2 ou 3		OBLIGATOIREMENT 1 licence de l'équipe identifiée doit être déposée Toutes les équipes identifiées à 2 ou à 3 peuvent jouer à 3
	2		2		
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	
2 joueurs	2				
	2	1	1 ou 2	0 ou 1	
	1	1	1	1	

Points de classement attribués (Art. 4.3. - Chapitre 1 du règlement sportif) :

10 premières étapes par groupe		Tournoi bouliste de Pentecôte (par poule)	
Partie de groupe jouée et gagnée	2 pts	Partie de poule jouée et gagnée	4 pts
Bonus 1 ^{er} de groupe	6 pts	Bonus 1 ^{er} de poule	2 pts
Bonus 2 ^{ème} de groupe	4 pts	½ finale	6 pts
Bonus 3 ^{ème} de groupe	2 pts	Finale	6 pts
½ finale	4 pts		
Perdants ½ finale	2 pts		
Finale	4 pts		
Partie de classement (2èmes contre 3èmes de groupes)	2 pts		

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

1. Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
2. Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis, si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. - Annexe 5 du règlement sportif). Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

- Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :

- ✓ Chaque équipe désigne 2 joueurs :
- 1 effectuera 1 tir au but,
- 1 pointera 1 boule dans une cible.

- ✓ Par **tirage au sort** organisé par le délégué et effectué par l'arbitre en présence des capitaines des 3 équipes **sont déterminés** :
- L'attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point parmi les jeux disponibles à l'exclusion des jeux extrêmes.
- L'ordre des actions qui seront effectuées en alternance : tir et point,
- Le sens du jeu,
- L'ordre de passage des équipes,
 - ✓ Deux cibles (modèle du combiné) sont tracées au centre du rectangle de validité de lancer du but, sur les 2 terrains retenus ; 1 but blanc est placé en leur centre.
 - ✓ 2 boules d'échauffement, sur les terrains affectés à l'épreuve, sont accordées aux équipes.
 - ✓ Le **joueur N° 1** de l'équipe qui commence pointe ou tire. Le **joueur N° 1 des deux autres équipes** réalise à leur tour **la même action**.
 - ✓ Les trois autres **joueurs N° 2** réalisent leur action.
 - ✓ Si l'égalité subsiste entre 2 équipes ou entre les 3 équipes après le passage des 2 joueurs de chaque équipe, l'épreuve recommence **dans les mêmes conditions** (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

Exemple (pour un boulodrome de 8 jeux) :

Jeux retenus : Tir : N° 3, point : N°4

1^{ère} action : Point, 2^{ème} action : Tir

Ordre de passage : Equipe B puis équipe A puis équipe C

Liste des joueurs		Equipe A	Equipe B	Equipe C
Tireurs :	1	Lucien	Jean	Henri
Pointeurs :	1	Lionel	Kévin	Luc

Ordre de passage : Kévin, Lionel, Luc,
Jean, Lucien, Henri

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

En cas d'égalité au classement général, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- A - l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- B - l'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- C - l'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- D - l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

Charte de bonne conduite (Art. 51.3. – Chapitre 5 du règlement sportif) :

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante, la liste des équipes classées en Ligue Sport Boules M2.

Point 2 :

Les présidents des AS, dont dépendent les équipes, sont les seuls responsables et interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques, de la FFSB.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

L'engagement en Ligue Sport Boules M2 est conditionné au dépôt à la F.F.S.B. d'une équipe conforme et du montant total du droit d'inscription au plus tard le 31 juillet **chèque global ou virement à la F.F.S.B.**

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6 :

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueurs, recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours.

Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris éventuellement pour la saison suivante.

Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

Point 8 :

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

Point 9 : En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et une sanction financière de 1 500 €.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le président de l'AS, s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges

Le 1^{er} reçoit de la Fédération le Trophée de champion de la Ligue M2, les 16 équipes perçoivent une prime de classement à la charge de la Fédération.

B - Organisation logistique et pratique d'un concours national Ligue Sport Boules M2

La logistique vise essentiellement à envisager et à examiner tous les aspects avec le plus grand soin : l'aménagement des jeux, l'hébergement, la restauration, le transport, tout le matériel nécessaire, la signalisation, l'accueil, l'inscription, les services techniques et l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications, la sécurité, l'entretien, etc.

Tout est fait pour que tous les acteurs de l'évènement puissent bénéficier des services et du matériel adaptés à leurs besoins, besoins qui s'avèrent parfois très exigeants.

En un mot, la logistique mise sur la qualité totale afin de faire de ce concours national un succès sur toute la ligne.

La promotion de la manifestation doit être assurée par l'organisateur auprès de :

- la Municipalité où se déroule la compétition,
- de la Communauté de communes ou d'agglomération,
- du Conseil Départemental,
- du Conseil Régional,
- de la DRJSCS, de la DDJSCS, du CROS, du CDOS,
- des partenaires privés,
- des médias de presse.

1. Mise en place de la compétition

Au sein du Bureau Fédéral de la F.F.S.B., un Vice-président est plus particulièrement responsable de la préparation, de l'organisation et du déroulement des concours nationaux Ligue Sport Boules M2. Il a la fonction de Commissaire Général de cette compétition nationale officielle.

Ce Vice-président devra se rendre, préalablement au déroulement des compétitions, sur les lieux où celles-ci sont envisagées afin d'examiner sur place si les conditions matérielles sportives et financières dans lesquelles les compétitions se déroulent sont conformes aux prescriptions demandées.

Trois mois au moins avant le début des épreuves, une réunion regroupera, sous la présidence du Vice-président de la F.F.S.B. :

- Le Commissaire Général du comité organisateur,
- Les Présidents des commissions du Comité organisateur.

Au cours de cette réunion, ce groupe s'assurera du respect du présent cahier des charges, notamment :

- L'organisation générale,
- Propositions d'hébergement et de restauration des joueurs,
- L'accueil de la presse, radio, télévision, service promotion et communication FFSB ...,
- Le déroulement de la compétition,
- Les différents accès ...

Le Président de la F.F.S.B. ou le Secrétaire Général de la FFSB assistera à cette réunion si le Commissaire Général de la Ligue Sport Boules M2 l'estime indispensable.

2. Logistique d'une étape

Préambule : qualité de l'épreuve

Un concours national Ligue Sport Boules M2 se dispute en quadrette ou en double.

L'obligation d'un boulo-drome couvert est nécessaire eu égard aux aléas climatiques, néanmoins ces compétitions peuvent se disputer en extérieur.

Les villes d'accueil doivent donc obligatoirement fournir la structure couverte adéquate et adaptée à la réalisation de cette compétition.

2.1. Représentativité

La volonté fédérale, à travers les concours nationaux Ligue Sport Boules M2, est de promouvoir notre discipline.

Aussi il en découle la nécessité de savoir accueillir, non seulement les participants, mais également les spectateurs et les médias.

2.2. Qualité de la structure à fournir

Pour favoriser la lisibilité des phases de jeu, les lignes de jeux et les lignes latérales doivent être démarquées en couleur et il est recommandé d'ajouter un sable de couleur dans les 2 rectangles de 5m.

Il sera important d'assurer le nettoyage complet du site durant la compétition : gradins propres, allées balayées, toilettes nettes et approvisionnées. De plus, il conviendra de s'assurer que toutes les normes de sécurité d'accueil des spectateurs soient toutes remplies (par exemple : mise à disposition d'extincteurs, portes de secours ouvertes et non entravées). Une partie du parking sera réservée aux véhicules des joueurs, des officiels et des médias.

2.3. Utilisation de l'espace et réglementation

Il s'agira de mettre à disposition suffisamment de lieux pour se restaurer. Ils devront servir les boissons autorisées par la législation en vigueur sur le site.

De plus, il faudra prévoir des espaces d'installation pour la sonorisation, le podium des remises de récompenses, ainsi que pour certains exposants potentiels. Il conviendra également de prévoir un espace pour Sport Boules Diffusion avec une connexion WIFI et tous les branchements électriques nécessaires à l'informatique et au matériel pour les différents médias (télévision, radio, presse ...). Tous les stands devront détenir un certificat de conformité.

2.4. Accueil

Il est obligatoire de disposer sur le site d'installations sanitaires conformes au Règlement Sanitaire Départemental. Une salle de presse en îlots composée de deux tables nominatives individuellement, avec quatre prises de courant (le nombre d'îlots sera en fonction des représentants couvrant l'évènement) ainsi que deux sorties ADSL et photocopieur seront indispensables (rapport de visite du site par la délégation F.F.S.B.). Le boulodrome couvert devra avoir fait l'objet d'un classement fédéral approprié à la compétition.

2.5. Visite de la F.F.S.B.

Concernant l'implantation des jeux et la mise en place des banderoles sur le site, une fiche technique sera préalablement établie, en commun accord, lors de la visite de la délégation F.F.S.B. Chaque sponsor installera ses propres banderoles à l'endroit convenu préalablement avec l'organisateur.

2.6. Billetterie spectateurs

Les limites maximales de la tarification, convenues par la F.F.S.B., seront de : 5 € la journée. Il sera accordé une gratuité pour les femmes, les enfants de moins de 14 ans, les catégories jeunes, sur présentation de la licence et les officiels (personnes munies d'une carte bleu, blanc, rouge F.F.S.B.). La recette reviendra en totalité à l'organisateur. Les sponsors de la F.F.S.B. seront invités par celle-ci.

2.7. Régulation de sponsors

Afin de ne pas créer d'interférences entre les annonceurs fédéraux et ceux des hôtes, la F.F.S.B. se garde un droit de préemption sur les emplacements des annonceurs. Il s'agira de trancher lors de la visite de la délégation.

2.8. Hébergement et restauration

Le Vice-président, responsable des compétitions Ligue Sport Boules M2, vérifiera que les équipes ont été informées en temps et en heure sur les possibilités locales d'hébergement et de restauration (envoi d'une liste des hôtels et restaurants démarchés avec prix de référence).

L'organisateur devra prévoir une possibilité de repas en commun le samedi midi à la charge des équipes. Le cas échéant, le traiteur sera assuré par les soins de l'organisateur. L'organisateur réservera les hôtels pour les 2 arbitres, le délégué et les officiels de la F.F.S.B. qui auront été désignés dans le respect du barème fédéral (50 euros petit-déjeuner inclus), tout dépassement restant à la charge de l'organisateur.

2.9. Récompenses

Les récompenses pour les finalistes seront à la charge de l'organisateur (remise de lots en nature ou autre).

La F.F.S.B. remettra au vainqueur de chaque concours un Trophée à sa charge.

Pour la dotation, se reporter à l'art. 2.4. de la partie A.

2.10. Affiches

La F.F.S.B. propose la réalisation des affiches de l'évènement en partenariat avec l'organisateur qui transmettra ses informations dans un délai de 2 mois avant la date prévue de la manifestation (sous forme de fichier informatique par e-mail). 50 exemplaires d'affiches au format A3 en couleur seront expédiés à l'organisateur.

2.11. Direction technique

La direction technique est assurée par un délégué fédéral assisté de 2 arbitres nationaux, tous missionnés par la F.F.S.B.

2.12. Sources de revenus d'une étape pour l'accueillant

Les sources principales de revenus pouvant être mises en évidence :

- la buvette,
- les entrées spectateurs,
- la tombola,
- les subventions des Collectivités Territoriales,
- les sponsors locaux ...

2.13. Fiche technique d'implantation du site

Dans la continuité de l'image souhaitée autour de cet évènement, la qualité technique de chaque étape se veut irréprochable.

L'organisation oblige alors à prendre différentes mesures qualitatives, comme suivant :

- un boulodrome couvert (possibilité d'utiliser des jeux extérieurs sous réserve de l'accord du Vice-président responsable des compétitions Ligue Sport Boules M2),
- un marquage contrasté,
- une sono de 500 W, 2 HF,
- un éclairage de 600 lux en intérieur minimum. Lieu éclairé par réverbères ou projecteurs en extérieur, en cas de présence de TV prévoir un éclairage plus puissant,
- des décorations : fleurs, drapeau national, musique, animation,
- l'entretien des sites,
- les banderoles sponsors,
- des repose-boules,
- un local presse comprenant une table, deux branchements électriques par table, une ADSL, des chaises en nombre suffisant,
- un emplacement pour le délégué avec vue sur le tableau d'affichage,
- un poste de secours (trousse d'urgence) à la charge de l'organisateur.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Imprimé de candidature à un concours national Saison 2024/2025

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2024

Type de concours	F1		F2		LM1		LM2		M2	
	Quadrettes					Doubles				
	Poules		Groupes		Elim		2 tours			
	Nombre d'équipes :									
1^{er} vœu					Date :					
2^{ème} vœu					Date :					
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges										
Organisateur	Nom de l'AS / du CBD :									
	N° de l'AS / du CBD :									
	Responsable du concours :									
	Tél fixe :									
	Tél Mobile :									
	E-mail :									
Installations disponibles	Nombre de jeux couverts :					Chauffés	Oui	Non		
	Nombre de jeux extérieurs :									
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition									
Visas										
Valant engagement à se conformer au cahier des charges de la compétition disponibles sur www.ffsb.fr dans « Règlements » « Sportive »										
AS			CBD			LBR				

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

N° du concours :		F1		F2		M1		LM2		M2	
Nombre d'équipes	8	16		32							
	64	128		Autre :							
Quadrette				Double							
Poules		Groupes		Elim		2 tours					

AS Organisatrice		N° d'affiliation	
Lieu(x) de déroulement		Nombre de site(s)	
Date de début :		Date de fin :	
		Heure début : Cf. cahier des charges	
Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :			

Participation aux frais d'organisation (a)		Dont frais divers (à préciser) (b) :	
Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :			
Indemnités à verser au gagnant à chaque partie			
1^{er} de poule		128^{ème} finale	1/8^{ème} de finale
2^{ème} de poule		64^{ème} de finale	¼ de finale
3^{ème} de poule		32^{ème} de finale	½ finale
4^{ème} de poule		16^{ème} de finale	Finale
TOTAL :			

Le Président du Comité d'organisation :
Date et signature